

Mise en ligne : 18 mars 2014.
Dernière modification : 5 mars 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

CIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA, Venezuela

S.A., 26 avril 1926
19, rue Blanche, Paris.

(Les Archives commerciales de la France, 22 juin 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie FRANÇAISE de la MOCUPIA, 27, Laffitte. — Capital porté de 2.500.000 fr. à 15.000.000 fr. — 9 juin 1926. — A. P.

FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(Le Journal des finances, 9 juillet 1926)

Les actions de cette société ont été introduites en Bourse avec succès à 152 francs.

L'entreprise a pour objet, notamment, l'extraction et le commerce de l'or dans le district de Caratal, région aurifère la plus riche du Venezuela.

Les concessions filoniennes de la Mocupia couvrent 655 hectares et offrent une teneur moyenne de 25 grammes d'or la tonne.

L'extraction de 50 tonnes par jour au début, permettra, die réaliser un bénéfice net, par tonne, de 9 gr. d'or 5, soit 216 fr. à 34.000 fr. le kilogr. d'or.

La Mocupia détient, en outre, 2.500 hectares d'alluvions riches, dont l'exploitation portant sur 5.000 tonnes par mois pourra lui laisser un bénéfice net représentant les deux tiers du rendement très élevé obtenu à la tonne.

Le commerce de l'or enfin, consistant dans l'achat diu métal précieux aux mineurs indépendants, à un prix sensiblement inférieur à sa valeur réelle doit être fructueux car susceptible de porter sur des quantités importantes.

Compagnie française de la Mocupia
(Le Journal des finances, 20 janvier 1928)

Bien que la Compagnie française de la Mocupia, en raison de l'étendue de son domaine minier, puisse être amenée, faute de pouvoir l'exploiter tout entier directement, a en rétrocéder certaines parcelles, lorsqu'elle pourra le faire à des conditions satisfaisantes, elle ne néglige pas les occasions qui peuvent se présenter d'acquérir de nouvelles concessions, quand elle peut le faire à des prix intéressants pour elle. C'est ainsi qu'elle vient d'acquérir la concession La Chara, moyennant 2.500.000 francs, payables en actions d'apport. L'opération est considérée comme avantageuse. La concession de La Chara, qui s'étend sur 2.500 hectares, présente, en effet, le caractère de renfermer à la fois des formations alluvionnaires et des formations filoniennes d'affleurement. De plus, le prix payé est comparativement plus bas que ceux pratiqués ordinairement au Callao ; pour sa part, la Mocupia, notamment, a reçu 20.000 liv. st.,

c'est-à-dire près de 2.500.000 fr. pour la seule rétrocession d'une option qu'elle détenait sur une concession, du reste moins importante que celle de La Chara.

FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1931)

Une assemblée extraordinaire tenue le 4 septembre a approuvé définitivement les apports effectués par New Callao Gold Mining, moyennant l'attribution de 25.000 actions de 100 fr. Des assemblées spéciales des porteurs d'actions A et B. et des porteurs de parts ont ratifié les décisions prises par l'assemblée du 6 juin dernier, et par lesquelles le capital avait été réduit de 17.500.000 francs à 13 millions 125.000 francs, puis réaugmenté à 18.125.000 fr. par émission d'actions P de priorité de 100 francs. L'assemblée des porteurs de parts a, en outre, approuvé la création de 12.500 parts nouvelles.

FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 3 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930, comportant deux comptes de profits et pertes celui du premier semestre se solde par un déficit de 1.240.557 francs dû principalement à la réévaluation du portefeuille avec les amortissements effectués sur tous les frais de premier établissement et de constitution, ce compte de profits et pertes se traduit par un déficit de 2.091.983 francs.

Par contre, le second semestre, commencement de la période d'exploitation, se solde par un bénéfice net de 222.989 francs, ramenant le solde débiteur total à 1.868.993 francs.

Le conseil a été autorisé à émettre 5 millions de francs d'obligations.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 9 mars 1933)

Les bénéfices d'exploitation de l'année 1932, amortissements déduits, dépassent 1 million de francs pour 16.620 tonnes de minerai traité, ayant produit 238 kg d'or fin (7.630 onces), d'une valeur de 4 millions de francs (contre 3 million de production en 1931 et 2 millions en 1930).

Mocupia
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 font ressortir un bénéfice net de 506.058 francs, alors que l'exercice précédent s'était soldé par une perte de 185.579 francs.

FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 24 octobre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 octobre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, accusant un solde bénéficiaire de 506.313 francs, formant, avec le report antérieur de 37.410 fr., un total de 543.723 francs, venant en déduction du solde débiteur de la période préparatoire s'élevant à 2.091.983 fr. et qui est ainsi ramené à 1 million 548.259 fr.

COMPAGNIE FRANCAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des finances*, 23 octobre 1935)

Durant le troisième trimestre 1935, il a été broyé 4.790 tonnes produisant 60 kg d'or fin contre 5.274 tonnes ayant donné 66 kg pour le trimestre correspondant de 1934. La production des neuf premiers mois de l'année 1935 s'est élevée à 200 kg d'or (contre 165 kg pour la période correspondante de 1934).

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 7 février 1936)

Durant l'année 1935, il a été broyé 31.696 tonnes de minerai. La production d'or fin a été de 257 kg (d'une valeur de 4.340.000 francs environ).
La production de l'année 1934 avait été de 232 kg.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 11 août 1936)

Durant le deuxième trimestre de 1936, les broyages ont atteint 6.032 tonnes de minerai qui ont produit 64 kg d'or fin contre 6.265 tonnes ayant donné 71 kg d'or fin pour la période correspondante de 1935.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal des débats*, 6 août 1938)

A l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 13 août, le conseil proposera l'assimilation des actions à vote plural aux actions ordinaires la réduction du capital de 17.500.000 francs à 7 millions l'attribution à un tiers d'un droit de souscription par priorité à une augmentation de capital de 13 millions et fixation de la prime éventuelle d'émission ; l'augmentation de 7 à 10 % du taux du premier dividende aux actions et réduction de 15 à 10 des tantièmes au conseil.

Mocupia
(*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 font apparaître un solde créditeur de 2 millions 209.418 francs, venant en déduction du solde déficitaire antérieur, ramené ainsi à 1.943.309 francs.

D'autre part, les assemblées extraordinaire et spéciale du 31 août sont reportées au 19 septembre, à 16 heures, 19, rue Blanche.

Équatoriale de Mines
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Equatoriale_de_mines.pdf
Mocupia
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1938)

Au cours de l'assemblée de la Compagnie française de la Mocupia, assemblée qui s'est tenue le 19 septembre, il a été donné communication de la convention passée le 22 juillet dernier entre cette société et la Compagnie équatoriale de mines. L'assemblée a décidé de faire abandon de celle-ci pour un délai de onze mois à compter de son attribution du droit préférentiel des actionnaires de la Mocupia à l'augmentation de capital envisagée de 13 millions représentée par 130.000 actions A de 100 francs si les actions A et B n'étaient pas assimilées ou, dans le cas contraire, du type des actions unifiées.

Soulignons que, cette année, l'action Mocupia, qui n'a guère dépassé le cours de 30, a fléchi à 13 fr. 50.

Vraiment, plutôt que de fusionner avec la Mocupia, la Compagnie équatoriale de mines ferait mieux d'investir ses capitaux dans nos colonies.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal*, 21 décembre 1941)

Solde créditeur de l'exercice 1939 : 402.389 fr. (contre 1.606.704 francs pour l'exercice précédent), ramené à 65.785 francs, après extinction du solde débiteur précédent de 336.604 francs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal*, 4 janvier 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1939, faisant apparaître un solde créditeur de 9.279.512 fr. qui a été affecté à concurrence de 8.876.922 fr. aux amortissements et de 338.604 fr. à l'extinction de la perte antérieure. Le solde de 65.785 fr. a été reporté à nouveau.

Une assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a apporté diverses modifications aux statuts et a donné l'autorisation au conseil de porter le capital à 50 millions de francs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA
(*Le Journal*, 10 août 1942)

Le coupon numéro 21 des obligations 5 % sera payable à raison de 112 francs 45 net au porteur et de 114 francs 95 au nominatif.

1950 : capital ramené à 58.410.000 fr.
1952 : regroupement en actions 2.500 fr.



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA MOCUPIA

S.A. au capital de fr. 58.410.0000

divisé en 23.364 actions de fr. 2.500 chacune, entièrement libérées

Société constituée en 1926, devant prendre fin le 25 avril 2025

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris

Siège social à Paris, 279, rue Saint-Honoré

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Jean Lautard

Un administrateur : ?

Compagnie française de la Mocupia

[Desfossés 1956/738]

S.A., 26 avril 1926.

Siège social : Paris, 279, rue Saint-Honoré.

Lautard (Jean)^[0 /], 619 (Nant. Minerais Ouest), 629 (adg Études et exploit. min. Indoch.-SEEMI), 738

(pdg Mocupia).

Calderon (Francisco de Paola)[¹⁰⁰/₁₀₀][BM 1966 : sa veuve, née Lolita François][AEC 1951 : pdt R'batie d'agric., adm. Éts Ménager à Port-Lyautey], 738 (Mocupia).

Isnard (Augustin)[ép. Hélène Rey, des Tannins][AEC 1951 : pdt R'batie d'agric., adm. Éts Ménager à Port-Lyautey], 738 (Mocupia).

Kohly (Robert)[Bq des intérêts frs][¹⁰⁰/₁₀₀], 738 (Mocupia), 1116 (Applic. des brevets Cotal), 1771 (Golfe de Guinée).

Bonnet de Paillerets (Henri)[¹⁰⁰/₁₀₀][Bq mobilière privée], 49 (Prévoyance-Vie), 83 (Prévoyance-RD), 738 (Mocupia), 1015 (Jouan), 1600 (CEPECA).

Portal (J.), 738 (Mocupia).

Vienne (Henry Mathieu de)(1881-1963 : St-Cyr, ltt-cel, ép. Françoise de Cholet), 145 (adm.+secr. conseil BGI-LH), 629 (Études et exploit. min. Indoch.-SEEMI), 738 (Cie frse de la Mocupia, mines d'or au Venezuela), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande), 1158 (cons. financ. Cie comm. et indus. du Midi), 1844 (v.-pdt Plantations indoch. thé), 2169 (pdg ARJOMARI, avec son gendre Burin des Roziers).

Vigneault (L.)[¹⁰⁰/₁₀₀][Bq des intérêts frs ?], 738 (Mocupia), 1116 (Brevets Cotal), 1756 (Mamora).

Objet : exploit. directe ou indirecte de terrains alluvionnaires, aurifères ou platinifères, et notamment de gisements aurifères sur la rive droite de la Mocupia, État de Bolivar (États-Unis du Venezuela).

Capital social : 58.410.000 fr., divisé en 23.364 actions de 2.500 fr. À l'origine, 2.500.000 fr. Porté en juin 1926 à 15 millions, en 1928 à, 17.500.000 fr. et représenté alors par 150.000 actions A et 25.000 actions B. Ces deux séries de titres ont été assimilées et le capital a été porté en mars 1938 à 25 millions par l'émission à 110 fr. de 75.000 actions (2 act. nouv. pour 5 anc., 3 act. nouv. pour 5 parts). Porté en 1946 à 28.947.000 fr., pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Fora en juillet 1946 & 45.028.000 fr. par rémission & m fr. de 160.810 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc. et 6 act. nouv. pour 5 parts). Porté en 1947 à 47.791.600 fr. (augmentation spéciale pour actionnaires empêchés) par l'émission à 225 fr. de 27.636 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc. ou 6 nouv. pour 5 parts). Porté en 1948 à 58.412.000 fr. par l'émission à 225 fr. de 106.204 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 5 anc. et 4 nouv. pou 5 parts). Ramené en 1950 à 58.410.000 fr. par rachat et annulation de 20 actions de 100 fr. Regroupement en 2.500 fr. à partir du 4 février 1952.

Parts de fondateur : 13.157 parts de fondateur. (Pas de clause de rachat dans les statuts. Ce rachat peut être éventuellement décidé, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du porteurs de parts.)

Répartition des Bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration. Sur le solde, 90 % aux actions, 10 % aux parts.

Liquidation : Reliquat net : 90 % aux actions et 10 % aux parts.

Service financier et transferts : Crédit Lyonnais.

en FF	Bénéfice nets
1939	65.785
1940-1944	726.016
1945	- 5.228.348
1946	- 35.110.577
1947	—
1948	—
1949	—
1950	- 68.481
1951	- 910.760
1952	- 915.700
1953	- 7.237.064
1954	5.882.221

COMPAGNIE FINANCIÈRE MOCUPIA

115111

COMPAGNIE FINANCIÈRE MOCUPIA

Société Anonyme au Capital de 15 593 600 Francs
Divisé en 155 936 Actions de 100 Francs chacune entièrement libérées

Statuts déposés en l'étude de Maître BROQUISSÉ, notaire à Vanves (Hauts de Seine)

SIÈGE SOCIAL : 22, Rue Bergère - PARIS-9^e

R. C. Paris 55 B 15 099

**ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE**

N° 007,905

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION,

UN ADMINISTRATEUR,



1971

Société anonyme au capital de 15.593.600 francs
divisé en 155.936 actions de 100 francs chacune entièrement libérées

Statuts déposés en l'étude de M^e Broquisse,
greffier-notaire à Vanves (Hauts-de-Seine)
Siège social : 22, rue Bergère, Paris
R.C. Paris 55 B 15.099

ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Le président du conseil d'administration : ?
Un administrateur : ?

1971

Imprimerie spéciale des valeurs mobilières
